



Règlement des études



Année 2025-2026

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
GÉNÉRALITÉS : LES ENJEUX SPÉCIFIQUES A L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION ARTISTIQUE	5
CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL ET CONSIGNES PARTICULIÈRES	7
<i>L'enseignement artistique spécialisé de la musique, du théâtre et de la danse se réfère :</i>	7
I/ Engagement	7
II/ Disponibilité	7
A) Musique	7
B) Danse	7
C) Théâtre	7
III/ Evaluations	8
IV/ Instrument, tenue vestimentaire danse et théâtre	8
V/ Pratique musicale collective	8
VI/ La formation musicale	8
VII/ Classes à Horaires Aménagés Musique – C.H.A.M	8
VIII/ Etudiants	9
CHAPITRE II : LES PARCOURS PÉDAGOGIQUES	9
I/ Le cycle Éveil, Découverte et Initiation en musique et en danse	10
A/ Éveil artistique 1 (maternelle moyenne section) et Éveil artistique 2 (maternelle grande section)	10
B/ Découverte musicale (élèves de CP)	11
C/ Initiation instrumentale (à partir du CE1)	12
D/ Initiation à la danse 1 et 2 (élèves de CP et CE1)	12
II/ Les cursus diplômants en MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE	13
A/ LA MUSIQUE	13
Généralités	13
1/ La formation musicale :	14
a/ Le cycle 1	14
b/ Le cycle 2	15
c/ Le cycle 3	15
2/ La dominante instrumentale :	16
a/ Le cycle 1	16
b/ Le cycle 2	17
c/ Le cycle 3	18
d) Le cycle menant au Diplôme National	19
3/ La dominante chœur (Cursus chant choral) :	20

a/ Le cycle 1	20
b/ Le cycle 2	20
c/ Le cycle 3	21
4/ La dominante chant :	22
a/ Le cycle 1	22
b/ Le cycle 2	22
c/ Le cycle 3	23
d/ Le cycle menant au diplôme national.....	24
5/ La dominante accompagnement :.....	24
a/ Le cycle 1	24
b/ Le cycle 2	25
c/ Le cycle 3	25
6/ La dominante jazz :.....	26
a/ Le cycle 1	26
b/ Le cycle 2	27
c/ Le cycle 3	28
d/ Le cycle menant au Diplôme National.....	28
7/ La dominante musiques actuelles amplifiées :.....	29
a/ L'initiation (à partir du CE1)	29
b/ Le cycle 1	30
c/ Le cycle 2	31
d/ Le cycle 3	31
e/ Le cycle menant au Diplôme National.....	32
8/ La dominante électroacoustique et métiers du son.....	32
a/ Le cycle 1	32
b/ Le cycle 2	33
c/ Le cycle 3	34
9/ La culture musicale :.....	35
a/ Le cycle 1	36
b/ Le cycle 2	36
B/ LA DANSE.....	36
Généralités.....	36
a/ Le cycle 1	37
b/ Le cycle 2	38
c/ Le cycle 3	39
d/ Le cycle menant au diplôme national.....	40
e/ Les parcours programmes.....	41
C/ LE THEATRE.....	41
Généralités.....	41
a/ Eveil et Initiation.....	42
b/ Le cycle 1	42
c/ Le cycle 2	43
d/ Le cycle 3	43
III. Les parcours (autres dispositifs)	44
A/ Le parcours adapté.....	44
B/ Le parcours sur projet.....	45
1/ Conditions d'entrée et contenu d'un parcours sur projet musique	45
2/ Conditions d'entrée et contenu d'un parcours sur projet danse.....	46
3/ Conditions d'entrée et contenu d'un parcours sur projet théâtre	46

AVANT-PROPOS

L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence.

Tout en veillant à accueillir des publics d'origines diverses, aux choix stylistiques variés et aux projets multiples (de la recherche d'une initiation à un objectif professionnel), le fonctionnement pédagogique s'appuie sur les différents schémas pédagogiques nationaux, en proposant un parcours artistique structuré.



GÉNÉRALITÉS : LES ENJEUX SPÉCIFIQUES A L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Ce présent règlement a pour objectif de préciser pour tous nos partenaires et usagers la démarche pédagogique du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Troyes (CRD).

Le C.R.D. s'engage à offrir une structure d'enseignement, de sensibilisation et de diffusion artistiques de qualité, à s'insérer dans une démarche d'action culturelle, et à respecter la pluralité des besoins et des attentes exprimées dans la mesure des missions du conservatoire.

Le règlement des études décrit et présente les différents parcours proposés au Conservatoire dans une démarche lisible tant par son organisation structurée que par le reflet des objectifs suivants :

- ➔ Apprendre à aimer écouter et/ou regarder.
- ➔ Apprendre à être un artiste accompli.
- ➔ Apprendre à se produire sur scène et à devenir autonome.
- ➔ Découvrir tous les langages musicaux, chorégraphiques ou théâtraux proposés, en participant à des projets transversaux avec les autres arts.

L'inscription au conservatoire équivaut à un contrat passé entre l'élève, les parents d'élèves et l'établissement.

Il s'engage donc à suivre les disciplines obligatoires inhérentes aux différents parcours :

- **Pour la musique** : la pratique instrumentale, la participation aux pratiques collectives et la formation musicale,
- **Pour la danse** : l'apprentissage et le développement technique, la formation musicale du danseur, la création chorégraphique, l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé et la culture chorégraphique.
- **Pour le théâtre** : l'art dramatique et la poésie.

En conformité avec les schémas d'orientation pédagogique, les enjeux spécifiques peuvent se décliner de la façon suivante :

- *La pratique collective et la représentation publique*
La pratique collective et les représentations publiques étant les principales finalités de tout apprentissage artistique, il est nécessaire de les consolider afin qu'elles s'affirment comme centrales.
- *La globalisation de la formation*
Dans tout type de cursus et de parcours, il est très important d'éviter la segmentation des apprentissages. La notion de formation artistique et musicale doit permettre de prendre en considération et mettre en synergie les différents enseignements en mettant en avant le concept de travail et projets transversaux.

Ainsi, particulièrement déterminantes dans la construction des compétences et la délivrance des diplômes, les disciplines complémentaires telles que la formation musicale pour la musique et la danse, la création et la poésie pour le théâtre jouent des rôles essentiels dans l'évolution de l'artiste, en tant que socle minimum de connaissances, nourri d'une diversité d'expériences, de parcours et de rencontres avec les autres arts.

➤ *Le renforcement de la place de la culture artistique*

Il est important que la culture artistique en général soit abordée dès les premières années d'apprentissage. En effet, l'éducation artistique étant l'une des missions prioritaires du conservatoire, elle a vocation à être associée à l'ensemble des activités musicales, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Pour cela, la part de la culture musicale dans le cursus général se fera en fonction des niveaux, des objectifs et des méthodes pédagogiques de chaque professeur.

➤ *La création et l'invention*

Parmi les missions principales de tout établissement d'enseignement artistique, le domaine de la création et de l'invention est probablement celui qui intervient le plus tôt. En effet, dès les premiers cours de découverte ou d'initiation, les enfants sont amenés à explorer divers univers grâce à des productions personnelles. Cette création naturelle doit être développée tout au long de l'évolution artistique de l'élève. Au cours du cursus, cet esprit créatif peut être développé dans le cadre d'atelier d'improvisation ou dans le cadre des cours d'écriture et de composition.

➤ *L'engagement de l'élève*

L'élève s'engage également à fournir le travail personnel nécessaire à sa progression, à se produire lors de manifestations et spectacles pédagogiques et enfin à assister autant que possible aux concerts et spectacles de saison proposés par le conservatoire.



CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL ET CONSIGNES PARTICULIÈRES

L'enseignement artistique spécialisé de la musique, du théâtre et de la danse se réfère :

- ✓ Aux missions définies par le Ministère de la Culture dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique de 2008
- ✓ Au Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2023
- ✓ A la Charte de l'Enseignement artistique spécialisé en Danse - Musique - Théâtre
- ✓ A l'arrêté du 19.12.2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

I/ Engagement

Le Conservatoire est un lieu d'enseignement dans lequel il est demandé aux élèves une assiduité, un entraînement quotidien et des objectifs à atteindre.

En complément du présent Règlement des études, le Règlement Intérieur du Conservatoire précise les droits et les devoirs des élèves dans l'Établissement.

II/ Disponibilité

L'apprentissage artistique comprend différents modes de formations complémentaires et, dans le cadre d'un cursus diplômant, la participation à l'un rend les autres obligatoires.

Il est possible, dans la mesure des compatibilités d'emploi du temps, de s'inscrire dans deux cursus différents (double cursus).

A) Musique

- ✓ Une discipline instrumentale ou vocale
- ✓ Une ou plusieurs pratiques musicales d'ensembles au Conservatoire.
- ✓ Un enseignement collectif de formation/culture musicale.

B) Danse

L'apprentissage de la danse est organisé tout au long des parcours études autour de cours techniques (savoir danser), et de modules complémentaires en fonction des niveaux et des cycles (humanités chorégraphiques).

- ✓ Une ou plusieurs esthétiques (classique et/ou jazz).
- ✓ Un enseignement collectif de formation musicale du danseur.
- ✓ *Des modules complémentaires*

C) Théâtre

- ✓ En 1er et 2nd cycle : 1 cours collectif de théâtre + un cours individuel de poésie.
- ✓ En 3eme cycle : 2 cours collectifs + des ateliers complémentaires ponctuels.

III/ Evaluations

Pour les trois disciplines :

- ✓ Une évaluation sous forme de passage de cycles, d'auditions et d'évaluation continue.
- ✓ Prise en compte dans le contrôle continu de l'assiduité et l'implication des élèves dans les diverses manifestations (auditions, concerts, spectacles chorégraphiques, spectacles théâtraux, spectacles extérieurs, conférences-rencontres, master class, résidences, etc.).

IV/ Instrument, tenue vestimentaire danse et théâtre

Les élèves inscrits en musique s'engagent à travailler sur un piano acoustique dès les premières années d'enseignement. Dans le cas où les élèves ne disposeraient pas d'un piano acoustique personnel, ils auraient la possibilité de venir s'entraîner au conservatoire.

Les élèves inscrits en danse doivent disposer d'une tenue vestimentaire adaptée, fixée par les enseignants.

Aucun matériel ni tenue vestimentaire particulière ne sont exigés en théâtre : tenue confortable et en adéquation avec l'enseignement dispensé.

V/ Pratique musicale collective

La participation à un ensemble instrumental ou vocal est obligatoire quel que soit le cycle ou le parcours au Conservatoire.

L'offre des pratiques collectives musicales recouvre :

La musique de chambre, les ateliers de classes instrumentales, le chant choral (chœurs : enfants, adolescents et adultes ou atelier vocal), les ateliers et grands ensembles du département de jazz et des musiques actuelles amplifiées, les grands ensembles à vents et à cordes (poussins, juniors et symphonique), l'ensemble de cordes amateur, l'atelier lyrique.

VI/ La formation musicale

Elle ne peut faire l'objet de dispense, sauf lorsque les Unités de Valeur (UV) nécessaires sont validées, et dans le cadre contractualisé de parcours sur projet ou parcours adapté.

Les cursus peuvent varier dans les contenus en fonction de l'esthétique musicale (jazz ou musiques actuelles par exemple).

VII/ Classes à Horaires Aménagés Musique – C.H.A.M

Les C.H.A.M. accueillent les élèves musiciens (instrumentaux ou vocaux) débutants ou non-débutants qui témoignent d'une excellente motivation de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Des entrées dans les quatre niveaux sont possibles chaque année.

Elles proposent des horaires aménagés adaptés à l'agenda du collège Pithou et aux programmes nationaux.

Les cours se déroulent au Conservatoire principalement les mardis et jeudis après-midi dans les horaires scolaires (13h30 à 17h30). Certaines pratiques collectives peuvent être en soirée ou le mercredi dans le cadre des cours « non aménagés ».

VIII/ Étudiants

Les étudiants ont la possibilité de suivre un cursus ou parcours sur une année complète, ou durant un semestre seulement.



CHAPITRE II : LES PARCOURS PÉDAGOGIQUES

I/ Le cycle Éveil, Découverte et Initiation en musique et en danse

Il est aujourd'hui communément admis que les enseignements artistiques, sous toutes leurs formes, constituent un élément précieux et constitutif de la formation de l'enfant.

Ils contribuent au développement d'aptitudes globales, transposables à l'école, augmentent les facultés d'attention, de mémorisation et d'écoute, ainsi que les repères spatio-temporels et l'estime de soi.

A ce stade initial de l'apprentissage, et sauf quelques cas particuliers, les désirs d'orientation restent encore à préciser. Aussi, le temps de ce cycle sera mis à profit pour favoriser l'éveil des sens et des capacités motrices des enfants, tout en bénéficiant d'une présentation complète des disciplines accessibles au conservatoire, dans les domaines de la musique, instrument ou voix, et de la danse, classique ou jazz.

Disciplines proposées de la maternelle au CE1

NIVEAU SCOLAIRE	DISCIPLINES	
	MUSIQUE	DANSE
<u>Maternelle</u> : moyenne section	Éveil artistique 1	
<u>Maternelle</u> : grande section	Éveil artistique 2	
<u>Primaire</u> : CP	Découverte instrumentale	Initiation danse 1
<u>Primaire</u> : CE1	Initiation instrumentale	Initiation danse 2

A/ Éveil artistique 1 (maternelle moyenne section) et Éveil artistique 2 (maternelle grande section)

Objectifs

- Favoriser la perception, la créativité et la sensibilité artistique à travers des jeux ludiques.
- Explorer l'espace et le temps à travers des éléments de gestuels simples.
- Travailler la mémoire et l'imagination.

Contenu

Cours collectif (musique et danse) de 45 min hebdomadaire dispensé en binôme par un professeur de musique et un professeur de danse.

Orientation

A la fin de l'année d'éveil artistique 2, les enfants peuvent choisir de se diriger vers la pratique musicale (découverte instrumentale), ou la pratique chorégraphique (initiation à la danse).

B/ Découverte musicale (élèves de CP)

Structurée en deux phases, le dispositif de découverte musicale permet :

- Dans un premier temps (atelier collectif), de poursuivre l'ensemble des expérimentations de l'éveil artistique. En effet, le dispositif de découverte musicale enrichit la sensibilité de l'élève. A ce titre, tout est mis en œuvre pour qu'il puisse poursuivre son développement de l'imaginaire de son identité humaine et sociale par des jeux simples et ludiques.
- Dans un second temps (découverte des instruments), d'enrichir ses connaissances par la pratique d'un instrument en relation directe avec l'enseignant spécialiste de la discipline.

➔ L'atelier collectif

Objectifs

- Intensifier la perception, la créativité par le chant, l'approche sensorielle.
 - Gagner en aisance corporelle par des jeux de coordination des mouvements.
 - Développer la mémoire et l'imaginaire par l'improvisation chantée et dansée.
- Cela initie l'enfant à une identité propre en respect avec les autres enfants du groupe.

Contenu

- Cours collectif de 45 min
- Jeux auditifs de découverte des instruments (cartes, affiches : travail en sous-groupe) qui développent l'intuition et l'oreille
- Blind-tests : l'élève travaille à remettre dans l'ordre les sons qu'il entend et qui font référence aux bruits familiers du quotidien
- Travail de l'écoute personnelle et collective grâce à l'apprentissage de chansons
- Travail corporel grâce à des jeux rythmiques corporels ou à l'aide de petites percussions
- Premières notions de pratiques instrumentales grâce à l'utilisation de carillons.

➔ La découverte des instruments

Objectifs

- Découvrir et pratiquer les instruments enseignés au conservatoire afin de permettre à l'élève de mieux concrétiser ses choix et envies.

Contenu

- Cours de 2 à 3 élèves de 20 min.
- Premier semestre : découverte d'un instrument différent chaque semaine (cordes, vent ou percussion).
- Deuxième semestre « les 3 choix » : Après avoir sélectionné trois instruments, une nouvelle phase de 3 fois 4 semaines permet aux élèves d'approfondir la connaissance et pratique de ces trois instruments.

Orientation

Des outils pédagogiques (livrets de découvertes, feuilles d'évaluation, jeux et quiz collectifs) favorisant la communication entre les élèves, les parents et les professeurs permettent aux élèves, en fin d'année, de choisir en parfaite autonomie l'instrument qu'ils souhaiteront commencer l'année suivante.

C/ Initiation instrumentale (à partir du CE1)

Objectif

- Permettre aux élèves débutants (enfants et adultes) d'être initiés à la pratique d'un instrument avant d'être en mesure de confirmer le choix d'une formation à plus long terme.

Contenu

De la même façon que pour les cycles à venir, l'apprentissage se décompose de la façon suivante :

- Une heure de cours collectif d'initiation musicale.
- 20 min de pratique instrumentale pour les élèves en CE1 et CE2, et 30 min à partir du CM1.

Afin de faire bénéficier les élèves d'un temps de cours plus important et d'un apprentissage plus approfondi, les professeurs ont la possibilité de regrouper les élèves pour constituer des groupes de deux (40 min de cours) ou trois (1 heure de cours).

Orientation

A la fin de l'année d'initiation, l'équipe pédagogique orientera l'élève vers :

- L'entrée en 1er cycle
- Une année supplémentaire d'initiation
- Une réorientation.

D/ Initiation à la danse 1 et 2 (élèves de CP et CE1)

Objectifs

- Permettent aux jeunes enfants d'être initiés à la danse avant d'être en mesure de confirmer le choix d'une formation à plus long terme. Le rôle du professeur de danse sera de lui faire découvrir les différents styles chorégraphiques et de le guider dans son choix futur.

Contenu

- Initiation Chorégraphique d'une heure par un professeur de danse.
- 30 min de cours collectif d'initiation musicale.
- Introduction des premiers éléments techniques de la danse, expérimentation des principes fondamentaux pluridisciplinaires.

L'enfant découvre sa sensibilité artistique et sa créativité à travers le mouvement.

Il prend conscience de l'écoute des sensations et l'approche d'une structuration corporelle fondamentale à travers le développement de la musicalité, de l'habileté corporelle et de la relation aux autres. Il expérimente le mouvement dansé et découvre les éléments de terminologie.

En amont du travail technique spécifique à l'esthétique de chaque discipline, ce tronc commun permet aux jeunes danseurs de se familiariser de façon ludique et sensible avec les fondamentaux de la danse (corps, espace, temps, énergie, poids, relation à la musique et aux autres...). En variant les modes d'entrée dans le mouvement dansé, les cours d'initiation cherchent à favoriser le développement de la curiosité, de l'imaginaire et de l'expression de l'enfant tout en posant les jalons nécessaires aux futurs apprentissages. C'est donc un moment essentiel pour le déploiement des aptitudes créatrices de l'enfant, mais aussi pour sa construction corporelle élémentaire.

Au cours des deux années d'initiation, l'enfant va être amené, entre autres, à :

- Découvrir son corps et ses possibilités (le pédagogue sera vigilant au respect des capacités psychomotrices de ses élèves).
- Développer sa créativité.
- Percevoir l'espace qui l'entoure, se l'approprier et le structurer (points, lignes, volumes, formes, directions, orientations, niveaux...).
- Développer l'écoute musicale.
- Développer la relation aux autres.

Orientation

À la suite de ces 2 années, l'élève peut choisir :

- la dominante danse classique (2h /semaine) ;
- la dominante danse classique + complémentaire jazz (3h/semaine) ;
- la dominante danse jazz (2h/semaine) ;
- la dominante danse jazz + complémentaire classique (3h/semaine) ;
- le double cursus classique et jazz (4h/semaine).

II/ Les cursus diplômants en MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE

A/ LA MUSIQUE

Généralités

Conformément aux schémas pédagogiques qui préconisent la mise en place d'une formation globale pour les musiciens en établissant un cursus qui regroupe de manière systématique un ensemble de disciplines complémentaires autour d'une discipline dominante, les objectifs sont déterminés pour chaque cycle d'apprentissage.

L'enseignement artistique faisant partie intégrante d'une éducation artistique globale, la mise en place d'un cursus diplômant doit se présenter comme un moyen destiné à former des « amateurs éclairés » et des musiciens professionnels plus complets.

La richesse de l'enseignement apporté est la garantie d'une formation de base complète et solide.

L'importance du volume horaire demandé n'est cependant pas à sous-estimer : C'est la voie habituelle pour un apprentissage musical approfondi. Au fur et à mesure de la progression, les cours passent chaque semaine de 2 heures (la première année) à plus de 4 heures en 3^{ème} cycle. A cela, s'ajoutent des temps de répétitions, de concerts,

de travail personnel (travail personnel nécessaire qui peut aller de 30 min à 2 heures d'entraînement quotidien).

1/ La formation musicale :

De nos jours, enfants, adolescents et adultes apprenants sont très sollicités par des outils numériques visuels et auditifs de plus en plus perfectionnés. Il est ainsi nécessaire de proposer des activités collectives pertinentes ; l'élève doit donc se réapproprier une place au sein d'un groupe. Dans leur quotidien, ils sont à la recherche d'outils variés qui permettent de se rapprocher de cette haute technicité. C'est pourquoi, dans le cursus de l'élève, la formation musicale (FM) prend tout son sens autant pour les danseurs que pour les musiciens. Tous cycles confondus, le professeur de FM accompagne l'enfant dans son développement musical et humain par une véritable démarche de décloisonnement : la FM permet une grande compréhension et clarification du codage musical par l'utilisation et la manipulation d'outils adaptés dont l'élève a besoin.

En formant l'apprenant, l'enseignant de FM travaille en réseau avec ses collègues instrumentistes, chanteurs et danseurs, ce qui fait de lui un référent en perpétuelle adéquation avec l'évolution et l'émancipation de l'élève.

Parmi les outils dont il dispose, on peut citer :

- L'utilisation de l'instrument de l'élève, petites percussions, carillons
- L'approche corporelle
- L'utilisation de matériel ludique (cerceaux, balles...)
- La création, l'invention

a/ Le cycle 1

Objectifs

- Acquérir les fondamentaux (pulsation, chant, lecture, écriture, vocabulaire)
- Développer l'écoute :
 - Former l'oreille (audition, intonation, analyse auditive)
 - Tenir sa place dans un collectif
 - S'initier à une culture musicale (interpréter, contextualiser...)
 - Acquérir une autonomie dans la pratique (méthodologie...)
 - Créer, inventer

Contenu

FORMATION MUSICALE – CYCLE 1			
Formation musicale	Niveau	Temps hebdomadaire	Durée
Instrumentistes / Chanteurs	Au début du cycle 1	1h15	3 à 5 ans
	À partir du milieu de cycle 1	1h30	
Musiques Actuelles Amplifiées	Cycle 1	1h	3 à 5 ans
Jazz	Cycle 1	1h	3 à 5 ans

Evaluation finale

- Inter cycle : contrôle continu
- Fin de cycle : contrôle continu (100%)

b/Le cycle 2

Objectifs

- Approfondir les fondamentaux (pulsation, chant, lecture, écriture, vocabulaire...)
- Consolider l'écoute
- Former l'oreille (audition, intonation, analyse auditive)
- Être acteur dans la notion de collectif
- Élargir sa culture musicale
- Développer une autonomie dans la pratique (méthodologie)

Contenu

FORMATION MUSICALE – CYCLE 2		
Formation musicale	Temps hebdomadaire	Durée
Instrumentistes	1h30 à 2h	4 à 6 ans
Chanteurs	1h à 1h30	3 ans
Musiques Actuelles Amplifiées	1h	3 à 5 ans
Jazz	1h	3 à 5 ans

Evaluation finale

- *Inter cycle : contrôle continu*
- *Fin de cycle :*
 - *Formation musicale instrumentistes et chanteurs :*
Contrôle continu (40%)
Examen Terminal (60%) – épreuves écrites et orales
 - *Formation musicale Musiques Actuelles Amplifiées et Jazz :*
Contrôle continu (100%)
- *Fin du cursus formation musicale Musiques Actuelles Amplifiées*

c/ Le cycle 3

Objectifs

- Maîtriser les fondamentaux (pulsation, chant, lecture, écriture, vocabulaire...)
- Renforcer l'écoute :
 - Affiner l'oreille (audition, intonation, analyse auditive)
 - Être acteur dans la notion de collectif
- S'approprier une culture musicale
- Être autonome dans sa pratique (méthodologie)

Contenu

FORMATION MUSICALE – CYCLE 3		
Formation musicale	Temps hebdomadaire	Durée
Instrumentistes / chanteurs	2h00	2 à 4 ans
Jazz	1h30	2 à 4 ans

Evaluation finale

- *Inter cycle : contrôle continu*
- *Fin de cycle :*

- Formation musicale instrumentistes et chanteurs :
Contrôle continu (40%)
Examen Terminal (60%) – épreuves écrites et orales
- Formation Musicale Jazz :
Contrôle continu (100%)

2/ La dominante instrumentale :

Les cursus sont composés de trois cycles validés par des examens de fin de cycle, plus un Cycle Menant au Diplôme National (CMDN).

a/ Le cycle 1

Le premier cycle doit comporter tous les aspects de la pratique musicale adaptés à l'âge et au degré d'apprentissage des élèves :

- Écoute
- Expression corporelle de la musique
- Chants et jeux instrumentaux individuels et collectifs
- Interprétation
- Invention
- Connaissance des langages musicaux, ceux-ci ne se limitant ni à l'Europe ni à l'univers tonal
- Apprentissage, dès les premiers cours, de méthodes de travail
- Pratique quotidienne à la maison, indispensable à toute évolution instrumentale

L'enseignant se doit d'insister sur la multiplicité des expériences musicales et la diversité des répertoires écoutés ou interprétés, le champ de connaissance ouvert à la curiosité des élèves devant être, dès l'origine, aussi vaste que possible.

L'ensemble des acquis de ce premier cycle doit constituer une formation cohérente. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Objectifs

- Le développement des motivations, de la curiosité artistique, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.
- L'acquisition des bases musicales grâce à un équilibre entre l'oralité (écoute, mémoire...) et le maniement du langage écrit.
- L'application du vocabulaire spécifique par une approche sensorielle et corporelle
- La diversité des répertoires abordés, monodiques, polyphoniques, vocaux ou instrumentaux.
- L'amorce des savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs avec l'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure, et sur l'écoute des autres.
- Un premier accès aux différents langages musicaux aux travers de l'écoute d'œuvres, de l'étude de partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre perception globale et approche du détail.
- Outre la pratique instrumentale qui intègre des éléments de travail vocal, d'analyse, d'improvisation, de lecture et de travail corporel, l'élève aura

obligatoirement une pratique collective (orchestre, chorale) et recevra une formation musicale générale dont les composantes sont : écoute, lecture, analyse, culture et écriture.

Contenu

Durée : De 3 à 5 ans selon la progression de l'élève.

- 30 min de cours instrumental (deux fois trente minutes pour les CHAM).
- Pratique collective : 45 min à 1h30 (Orchestre, chorale).
- 1h15 à 1h30 de formation musicale.
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves obligatoire ainsi qu'aux diverses actions menées par le conservatoire.

Evaluation finale

Un élève pourra se présenter à l'examen de fin de premier cycle sur proposition du professeur d'instrument.

L'obtention du diplôme de fin de premier cycle sera validée sur avis d'une commission spécialement réunie et tiendra compte des évaluations suivantes :

- Le contrôle continu (formation musicale, instrumentale, pratique collective et prestations publiques)
- Un examen instrumental devant un jury extérieur

La réussite à l'ensemble de ces éléments délivrera l'attestation de fin de 1^{er} cycle musical.

b/ Le cycle 2

Le second cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale caractérisée par les capacités d'analyser les musiques qu'il joue, les situations musicales qu'il vit, son propre jeu et de rechercher et renouveler son répertoire. Il doit offrir à l'élève les différents modes d'accès à la pratique et à la connaissance de la musique.

Objectifs

- L'acquisition de méthodes de travail personnel favorisant le sens critique, la prise d'initiatives et l'appropriation des savoirs transmis
- La réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique grâce à :
 - L'aisance de la lecture des partitions de moyenne difficulté
 - L'affinement de la perception auditive (horizontale et verticale)
 - La mise en place d'une démarche analytique
 - L'exploitation des ressources de l'activité vocale (monodique et polyphonique)
 - Possibilité d'improviser suivant différentes approches (libre ou à la manière de...)
- La découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument
- La maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés alliant écoute, aisance corporelle et sens musical
- La pratique régulière des différentes formes de musiques d'ensemble.

Contenu

Durée : De 3 à 5 ans selon la progression de l'élève

- Cours instrumental : 45 min (deux fois trente minutes pour les CHAM)
- De 1h30 à 2h de formation musicale
- De 1h à 1h30 de pratique collective dirigée : Orchestre / Chorale
- Participation aux ensembles instrumentaux (musique de chambre, Jazz, ensembles de classes ou pluridisciplinaires selon les classes et les projets du conservatoire)
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves
- Pour les pianistes, un cours de 20 min de déchiffrage
- Pour les percussionnistes, 20 min de cours de batterie.

Evaluation finale

Le diplôme BEM (Brevet d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante musicale
- UV de formation musicale (Fin de 2nd cycle)
- UV de pratique collective dirigée (déchiffrage pour les pianistes)

Chaque UV peut être obtenue à n'importe quel moment du cycle. En ce qui concerne la pratique collective, il est donc possible de ne suivre qu'une formation à la fois.

c/ Le cycle 3

Ce troisième cycle prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique amateur autonome. Il « permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré. »

Objectifs

- L'approfondissement des techniques instrumentales permettant une interprétation aboutie
- La maîtrise des bases de l'interprétation selon les principaux styles avec une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux passés et contemporains
- La capacité à affirmer et assumer ses choix personnels d'interprétation.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Cours instrumental : 1 heure (deux fois trente minutes pour les CHAM)
- 2h de formation musicale (optionnelle si réussite à l'examen de fin de cycle 2).
- 1h30 de pratique collective dirigée : Orchestre / Chorale
- De 45 min à 1h de pratique collective non dirigée : Musique de chambre
- Participation aux ensembles instrumentaux (musique de chambre, Jazz, ensembles de classes ou pluridisciplinaires selon les classes et les projets du conservatoire)
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves
- Pour les percussionnistes, 30 min de cours de batterie.

Evaluation finale

Le diplôme CEM (Certificat d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante musicale ou UV projet artistique monté en transversalité avec d'autres disciplines ou activités
- UV de formation musicale (Fin de 2nd cycle)
- UV de pratique collective non dirigée
- UV de pratique collective dirigée

Chaque UV peut être obtenue à n'importe quel moment du cycle. En ce qui concerne la pratique collective, il est donc possible de ne suivre qu'une formation à la fois.

d) Le cycle menant au Diplôme National

Objectifs

Ce cycle est destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant. Il conduit au Diplôme National d'Études Musicales qui valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.

L'accès à ce parcours peut se faire à l'issue du 2nd cycle ou en cours de 3^e cycle. Il nécessite l'obtention du BEM complet.

Il est soumis à un examen d'entrée comprenant :

- Une épreuve instrumentale
- Un déchiffrage
- Un entretien de motivation.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Cours instrumental : 1h30 de cours instrumental
- 1h30 de pratique collective dirigée : orchestre/chorale
- De 45 min à 1h de pratique collective non dirigée : musique de chambre
- Participation aux ensembles instrumentaux (musique de chambre, Jazz, ensembles de classes ou pluridisciplinaires selon les classes et les projets du conservatoire)
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves
- Pour les percussionnistes, 30 min de cours de batterie
- Formation musicale (3^{ème} cycle de FM)
- Analyse musicale et/ou écriture musicale.

Evaluation finale

Le diplôme DNEM dominante instrumentale est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante musicale
- UV de formation musicale (Fin de 3^{ème} cycle)
- UV de culture musicale (analyse ou écriture)
- UV de pratique collective non dirigée
- UV de pratique collective dirigée pour les instruments d'orchestre

Chaque UV peut être obtenue à n'importe quel moment du cycle. En ce qui concerne la pratique collective, il est donc possible de ne suivre qu'une formation à la fois.

3/ La dominante chœur (Cursus chant choral) :

Le cursus chant choral se décline en 3 cycles d'apprentissage. Il vise à acquérir les compétences musicales et techniques nécessaires à la pratique chorale en tant que choriste et chef de chœur amateur.

a/ Le cycle 1

Objectifs

- Acquérir une technique instrumentale (chant) au service d'une pratique collective (chœur).
- Initier les bases d'une technique vocale saine : respiration, timbre, registres, posture,
- Construire une oreille polyphonique et sensibiliser à la qualité du son,
- Poser une pulsation stable à différents tempi.

Contenu

Durée : De 2 à 5 ans

- Chant adolescent cycle 1 (en groupe restreint) : 45 min
- Chœur Cursus Cycle 1 : 1h30
- Formation Musicale : 1h15 à 1h30.

Evaluation finale

- Un morceau solo au choix de l'élève
- Une pièce polyphonique à 1 ou 2 par voix
- Un passage rythmique (percussion corporelle ou étude rythmique).

Comme pour la dominante instrumentale, l'obtention du diplôme de fin de premier cycle sera validée sur avis d'une commission spécialement réunie et tiendra compte des évaluations suivantes :

- Le contrôle continu (formation musicale, instrumentale, pratique collective et prestations publiques)
- Un examen instrumental devant un jury extérieur

La réussite à l'ensemble de ces éléments délivrera l'attestation de fin de 1^{er} cycle musical.

b/ Le cycle 2

Objectifs

- Accroître la responsabilité individuelle du chanteur au service de la pratique chorale et de qualifier les outils (chant, direction, clavier).
- Qualifier la technique vocale (timbre, diction, phrasé, posture, respiration).
- Qualifier les connaissances musicales (intervalles, tonalités, mesures, tempi).

- Initier une direction de chœur (battue/départ/arrêt, stratégie de travail choral, aisance corporelle).
- Initier une pratique de clavier.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Technique vocale : 45 min
- Chœur Coursus : 1h15
- Pratique Collective : Musique de Chambre, Atelier Jazz ou Musiques Actuelles
- Formation Musicale Chanteurs : 1h à 1h30.

Evaluation finale

- Un morceau solo
- Un passage en ensemble vocal
- Un passage de direction d'ensemble vocal ou de tutti

Le diplôme BEM (Brevet d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant choral
- UV de technique vocale (contrôle continu)
- UV de formation musicale (2C3).

c/ Le cycle 3

Objectifs

- Qualifier les connaissances musicales, théoriques et stylistiques (styles, langues, formation musicale, histoire de la musique, arrangement, gravure)
- Qualifier la direction de chœur (technique de direction, gestion d'une répétition, conception d'un programme)
- Confirmer une pratique de clavier
- Entretenir la technique vocale individuelle.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Ensemble vocal 1h15 hebdomadaire
- Cours de direction de chœur 1h hebdomadaire (en groupe)
- Direction de l'ensemble vocal et/ou du tutti 1er cycle (par session)
- Formation musicale (optionnelle si réussite à l'examen de fin de deuxième cycle)
- Cours de chant hebdomadaire avec le professeur de chant.

Evaluation finale

- Passage en ensemble vocal (chant)
- Direction d'un programme de 20 à 25 min (direction)
- Rédaction d'un mémoire explicitant la démarche du programme et du travail préparatoire.

Le diplôme CEM (Certificat d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant choral
- UV de formation musicale (Fin de 2nd cycle)
- UV de technique vocale (contrôle continu)
- UV de direction de chœur.

4/ La dominante chant :

Le cursus est composé de trois cycles plus un cycle menant au Diplôme National, validés par des examens de fin de cycle.

a/ Le cycle 1

Le 1^{er} cycle d'apprentissage s'effectue par la compréhension du geste vocal et par la sensibilisation aux différents paramètres musicaux et phonétiques pour permettre l'expressivité.

Objectifs

- Amorcer les 4 axes de la technique du chant : Posture, respiration, articulation, résonance
- Abord d'un répertoire simple tout style, y compris la chanson, en français et en langue étrangère.

Comprendre par le travail du souffle, de l'articulation, de la posture et du corps de façon générale, ainsi que par l'écoute, ce que chanter nécessite pour aborder le répertoire lyrique et non lyrique.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Cours de Chant : 30 min hebdomadaires
- Pratique Collective : Atelier Répertoire : 2h / mois
- Formation Musicale : 1h15 à 1h30.

Evaluation finale

- UV de la dominante vocale : Interprétation de 2 morceaux de 2 langues différentes dont une en français. L'évaluation portera en priorité sur le sens musical même si le timbre, le legato et les nuances ne sont pas encore tout à fait installés.
 - UV de formation musicale instrumentale
 - UV de pratique collective (contrôle continu)
- La réussite à l'ensemble de ces éléments délivrera l'Attestation d'Étude Musicale.

b/ Le cycle 2

Objectifs

- Approche de manière autonome des 4 axes de la technique du chant (Posture, respiration, articulation, résonance).
- Distinction des différents courants stylistiques et capacité à les interpréter vocalement. L'abord phonétique des langues étrangères doit être abordé dès le cycle 2.
- Approfondissement des notions techniques et stylistiques abordées en cycle 1 pour une meilleure autonomie.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- Cours de Chant : 45 min hebdomadaires.
- Pratique Collective : Atelier Répertoire de 2h/mois, et/ou Atelier de MAA, et/ou Musique de Chambre et/ou Polyphonie Vocale.
- Formation Musicale chanteur : 1h à 1h30.

Evaluation finale

Le diplôme BEM (Brevet d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant

Pour une orientation vers un cycle 3 chant lyrique : Trois morceaux de style et de langue différents (dont un en français)

Pour une orientation vers un cycle 3 Chanson : Deux chansons ou comédie musicale avec accompagnement facultatif d'un groupe MAA, plus un chant de musique classique.

- UV de formation musicale chant (fin de second cycle FM chant)
- UV de pratique collective (contrôle continu).

c/ Le cycle 3

Objectifs

- Acquérir un niveau d'amateur éclairé autonome, tant d'un point de vue technique que musical
- Construire en autonomie son travail technique
- Faire des choix stylistiques
- Adapter son répertoire en fonction de son type de voix.

Contenu

Durée : De 1 à 3 ans

- Cours de Chant : 1h
- Pratique Collective : Atelier Répertoire : 2h/mois, Musique de Chambre, Atelier Jazz, Polyphonie Vocale
- Formation Musicale : 1h à 2h (optionnelle si réussite à l'examen de fin de deuxième cycle)
- Projet chant lyrique.

Evaluation finale

Le diplôme CEM (Certificat d'Études Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant : Programme de 20 à 30 min au choix de l'élève réalisé sous forme de projet artistique avec une thématique. Participation éventuelle d'autres intervenants (musiciens, danseurs, ingénieur son, plasticien etc.)
- UV de formation musicale chant (fin de second cycle FM chant)
- UV de pratique collective (Musique de chambre, Atelier Jazz, Polyphonie vocale)

Chaque UV peut être obtenue à n'importe quel moment du cycle. En ce qui concerne la pratique collective, il est donc possible de ne suivre qu'une formation à la fois.

d/ Le cycle menant au diplôme national

Généralités

Ce cycle est destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant. Il conduit au Diplôme National d'Études Musicales qui valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.

L'accès à ce parcours peut se faire à l'issue du 2nd cycle ou en cours de 3^{ème} cycle. Il nécessite l'obtention du BEM complet.

Il est soumis à un examen d'entrée comprenant :

- Une épreuve vocale
- Un entretien de motivation.

Objectifs

- Homogénéisation de la voix sur toute sa tessiture par la maîtrise du souffle, du timbre, du vibrato avec une articulation souple et adaptable en fonction du style et/ou des hauteurs de notes.
- Approfondissement des langues étrangères.
- Connaissance et compréhension de répertoire varié, de style et d'époques différentes.
- Parfaite connaissance de sa voix afin qu'elle soit en adéquation avec le répertoire chanté.
- Développer le jeu scénique.

Contenu

Durée : De 1 à 3 ans

- Cours de Chant de 1h30 hebdomadaire
- Atelier Phonétique de 30 min hebdomadaire
- Pratique Collective : Atelier Répertoire de 2h/mois, Musique de Chambre, Polyphonie Vocale.

Evaluation finale

Le diplôme DNEM est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV de la dominante chant : Programme de 20 à 30 min, faisant référence à des styles et langues différents
- UV de formation musicale (Fin de 3^{ème} cycle)
- UV culture musicale (analyse ou écriture)
- UV de pratique collective (Musique de Chambre, Polyphonie vocale).

5/ La dominante accompagnement :

La discipline « Accompagnement » est un cursus à part entière. En cela il s'organise tout à fait différemment de l'UV accompagnement.

a/ Le cycle 1

Pour intégrer le cycle 1 de la classe, les élèves doivent avoir obtenu l'UV de déchiffrage. Ils sont tenus également d'être inscrits en cycle 2 de piano.

Objectifs

- Aisance à déchiffrer des morceaux de cycle 2 de piano
- Accompagnement de pièces faciles avec d'autres interprètes (instrumentistes ou chanteurs)
- Aptitude à transposer au ton inférieur
- Réduction à vue d'une œuvre vocale (du type choral de Bach)
- Harmonisation simple d'un chant ou d'une mélodie populaire avec des accords parfaits et des accords de 7^{ème} de dominante.
- Réalisation d'une Basse Continue simple en accompagnement d'une sonate baroque (mouvement lent ou avec peu d'harmonies).

Contenu

Durée : De – 1 à 3 ans

- 45 min de cours hebdomadaire.

Evaluation finale

La réussite devant jury à l'examen de toutes les techniques délivrera l'attestation d'études musicales (AEM) d'accompagnement.

b/ Le cycle 2

Objectifs

- Développer l'aisance du déchiffrage et compréhension des œuvres (y compris l'écriture spécifique liée à l'époque contemporaine)
- Accompagnement d'instrumentistes ou chanteurs (et même de danseurs, à définir avec les enseignants des classes de danse classique et jazz)
- Transposition jusqu'à la tierce Majeure (inférieure ou supérieure)
- Réduction de Chœur (de Bach jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle)
- Réduction d'un quatuor de style Classique
- Réduction d'orchestre (symphonies Classiques aux harmonies simples / Mozart, Haydn)
- Réalisation d'une Basse Continue avec écriture ancienne
- Harmonisation d'un chant ou d'une mélodie.

Contenu

Durée : De 2 et 3 ans

- 1h de cours hebdomadaire.

Évaluation finale

La réussite à l'examen de toutes les techniques délivrera le Brevet d'Etudes Musicales (BEM) d'accompagnement.

c/ Le cycle 3

Objectifs

- Travail d'accompagnement d'un chanteur ou d'un instrumentiste de 3^{ème} cycle rattrapant le musicien en cas de nécessité.
- Rôle pédagogique de l'accompagnateur : Comprendre les œuvres à accompagner, être force de proposition..., être capable de faire travailler et s'adapter au niveau de l'élève accompagné, débutant ou confirmé.

- Transpositions, y compris au demi-ton : Capacité à s'adapter à la tonalité demandée et compréhension des transpositions au-delà de la tierce Majeure.
- Lecture à vue et compréhension d'œuvres de tous styles, y compris des œuvres manuscrites anciennes ou des œuvres contemporaines avec graphismes.
- Réduction de chœur de toutes les époques (à 4 voix ou plus).
- Réduction d'orchestre.
- Réalisation d'une basse continue.
- Harmonisation d'un chant & capacité à inventer un accompagnement.

Contenu

Durée : De 1 à 3 ans

- 1 heure de cours hebdomadaire.

Evaluation finale

La réussite à l'examen de toutes les techniques délivrera le Certificat d'Études Musicales (CEM) d'accompagnement.

6/ La dominante jazz :

Pour intégrer la classe de jazz au conservatoire, les élèves doivent avoir validé un premier cycle de dominante musicale classique ou musiques actuelles.

Le département jazz accueille des élèves non débutants qui justifient de 3 à 4 années d'instrument au moins.

L'entrée se fait suite à un test d'entrée permettant de constater des compétences techniques nécessaires à l'apprentissage et à la pratique du jazz.

Les instruments actuellement proposés sont :

- Piano jazz
- Guitare jazz
- Trombone jazz
- Contrebasse et basse jazz
- Batterie jazz.

Le cursus se décline en 3 cycles pluriannuels plus un cycle menant au Diplôme National.

a/ Le cycle 1

Objectifs

- Apprentissage instrumental par l'approche technique et théorique de l'instrument, l'expérimentation des répertoires et les multiples expériences du Jazz conduiront à l'arrangement et la composition.
- Priorité de l'activité en groupe. Cette vision artistique encourage l'élève à être porteur de son projet musical dans une dimension collective au conservatoire et sur le territoire.
- Capacité à être autonome et prolixe dans tous les styles d'improvisations représentatifs de cette dominante.

Contenu

Durée : De 1 à 3 ans

- 30 min de pratique instrumentale

Le cours d'instrument est dispensé par un professeur de Jazz spécialiste de l'instrument. L'enseignant aborde en priorité les éléments techniques propres à l'instrument. Il veillera à aborder également les œuvres jouées dans l'atelier de jazz.

- 1h de formation musicale adaptée au jazz
- 1h d'atelier jazz.

La pratique collective nommée « Atelier » est au centre du cursus de l'élève. Cependant, elle n'est pas le lieu de perfectionnement instrumental mais plutôt celle du jeu collectif et de l'improvisation. L'approche technique est faite en amont, lors du cours d'instrument.

Evaluation finale

L'Attestation d'Études Musicales est délivrée lorsque les 4 UV suivantes sont obtenues :

- Formation musicale Jazz sous forme de contrôle continu.
- Atelier de pratique collective validé devant un jury extérieur.
- Pratique instrumentale validée devant un jury extérieur.
- Déchiffrage.

b/ Le cycle 2

Objectifs

- Apprentissage instrumental par l'approche technique et théorique de l'instrument, l'expérimentation des répertoires et les multiples expériences du Jazz conduiront à l'arrangement et la composition.
- Priorité de l'activité en groupe. Cette vision artistique encourage l'élève à être porteur de son projet musical dans une dimension collective au conservatoire et sur le territoire.
- Capacité à être autonome et prolixe dans tous les styles d'improvisations représentatifs de cette dominante.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- 45 min de pratique instrumentale
- 1h de formation musicale adaptée au jazz
- 1h30 d'atelier jazz.

Evaluation finale

Le Brevet d'Études Musicales est délivré lorsque les 4 UV suivantes sont obtenues :

- Formation musicale Jazz sous forme de contrôle continu.
- Atelier de pratique collective validé devant un jury extérieur : Dans une liste de 12 morceaux et devant un jury extérieur, l'élève joue en groupe un morceau de son choix et 2 morceaux choisis par le jury. Les morceaux sont joués par cœur avec une improvisation.
- Pratique instrumentale validée devant un jury extérieur.
L'élève joue une transcription de solo dans une liste de 3 transcriptions (accompagné par les professeurs ou sur enregistrement).

- Déchiffrage. Après un temps de préparation de 10 min, l'élève interprète un morceau avec improvisation.

c/ Le cycle 3

Objectifs

- Apprentissage instrumental par l'approche technique et théorique de l'instrument, l'expérimentation des répertoires et les multiples expériences du Jazz conduiront à l'arrangement et la composition.
- Priorité de l'activité en groupe. Cette vision artistique encourage l'élève à être porteur de son projet musical dans une dimension collective au conservatoire et sur le territoire.
- Capacité à être autonome et prolixe dans tous les styles d'improvisations représentatifs de cette dominante.

Contenu

- 1h de pratique instrumentale
- 1h30 de formation musicale adaptée au jazz
- 1h30 d'atelier jazz.

Evaluation finale

Le certificat d'Études Musicales est délivré lorsque les 3 UV suivantes sont obtenues :

- UV de culture musicale jazz comprenant l'histoire du jazz (dossier sur un sujet au choix de l'élève ; présentation du dossier devant le jury pendant 5 min, puis échange avec le jury pendant 15 min), la formation musicale jazz, relevé et analyse et déchiffrage.
- Projet personnel : Dans une formation de son choix (hors professeurs), l'élève interprète un programme de 20 min environ composé de standards, d'arrangements et de compositions.
- UV de répertoire.

d/ Le cycle menant au Diplôme National

Objectifs

Ce cycle est destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant ». Il conduit au Diplôme National d'Études Musicales qui valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.

L'accès à ce parcours peut se faire à l'issue du 2nd cycle ou en cours de 3^e cycle.

Il nécessite l'obtention du BEM complet.

Il est soumis à un examen d'entrée comprenant :

- Une épreuve instrumentale
- Un entretien de motivation.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- 1h00 de pratique instrumentale
- 1h30 de formation musicale adaptée au jazz
- 1h30 d'atelier jazz.

Evaluation finale

Le Diplôme National d'Études Musicales est délivré lorsque les 5 UV suivantes sont obtenues :

- UV de culture musicale jazz comprenant l'histoire du jazz (dossier sur un sujet au choix de l'élève ; présentation du dossier devant le jury pendant 5 min, puis échange avec le jury pendant 15 min), la formation musicale jazz, relevé et analyse et déchiffrage.
- Projet personnel : Dans une formation de son choix (hors professeurs), l'élève interprète un programme de 20 min environ composé de standards, d'arrangements et de compositions.
- UV de répertoire : Dans une liste de 20 morceaux de niveau devant un jury extérieur, l'élève joue en groupe un morceau de son choix et deux morceaux choisis par le jury, ainsi que 1 morceau en solo. Les morceaux sont joués par cœur avec improvisation. Durée du programme du projet personnel plus le programme de répertoire : De 30 à 40 min.
- Arrangement : Mise en loge de 8 heures pour arranger un morceau à 4 voix (trompette, saxophone alto, saxophone ténor et trombone) plus une section rythmique.
- UV complémentaire au choix :
 - Un 2^{ème} instrument (niveau fin de 1^{er} cycle)
 - Exposé illustré musicalement
 - Harmonie au clavier pour les non-pianistes.

7/ La dominante musiques actuelles amplifiées :

Depuis plusieurs années, les musiques actuelles amplifiées (MAA) sont venues compléter le panel des disciplines étudiées et pratiquées dans les établissements d'enseignement artistiques. Elles contribuent aujourd'hui à la dynamique culturelle des établissements et des collectivités.

Le parcours pédagogique de cette dominante est lui aussi structuré en trois cycles plus un cycle menant au diplôme national.

Au-delà du contenu pédagogique, il est nécessaire d'aborder prioritairement la notion de scène. L'élève formé au conservatoire pourra ensuite devenir un artiste accompli et un acteur du rayonnement culturel de son territoire. Enfin, il pourra également être compétent en termes d'ingénierie sonore sur scène.

a/ L'initiation (à partir du CE1)

Objectifs

Cette année permet aux élèves débutants d'être initiés à la pratique des instruments de musiques actuelles avant d'être en mesure de confirmer le choix d'un instrument. Il s'agit d'acquérir des premiers réflexes de jeu en groupe.

Grâce à une pédagogie basée sur l'oralité, chaque élève pourra trouver sa place au sein d'un collectif. Ces apprentissages par l'oralité permettent de déterminer un vocabulaire commun et adapté, vecteur de partage des savoir-faire.

Chaque élève travaillera sur l'ensemble du parc instrumental des MAA :

- Batterie
- Guitare
- Guitare basse
- Clavier
- Chant.

Contenu

- Durée : 1 an (renouvelable 1 fois)
- 1 heure d'atelier collectif.

Orientation

À l'issue de cette première année d'expérimentation, les élèves pourront choisir l'instrument de leur choix parmi les 5 proposés, et entrer en cycle 1.

Evaluation finale

L'entrée en cycle 1 se fait sur avis de l'équipe pédagogique (contrôle continu).

b/ Le cycle 1

Objectifs

- Eveil de la curiosité à travers un programme adapté et varié susceptible de donner l'envie, la motivation et la capacité de jouer au sein d'un collectif.
- Acquérir un bagage technique, musical et théorique spécifique aux musiques actuelles amplifiées.
- Acquérir les outils de base afin de développer la créativité.
- Être autonome dans la gestion de son instrument sur scène.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

Le cours s'organise autour d'un répertoire adapté et varié. (La quête de l'autonomie et de la curiosité artistique insuffle les bases de l'acquisition d'outils techniques et musicaux spécifiques à cette dominante).

La richesse et la diversité des notions abordées permettent de développer la créativité et l'approche scénique. Il est essentiel d'insister dès le cycle 1 sur la nécessité de préparer l'approche musicale mais aussi de technique sonore liée à la prise de son d'une part et à la présence scénique d'autre part. Ces notions sont la spécificité des musiques actuelles amplifiées qu'il faut aborder au plus tôt.

- 30 min de pratique instrumentale
- 1h de formation musicale adaptée à la musique actuelle amplifiée
- 1h d'atelier.

Evaluation finale

L'attestation d'Études Musicales est délivrée lorsque les 3 UV suivantes sont obtenues :

- Atelier de pratique collective : Interprétation de 3 morceaux du répertoire travaillé dans l'année (sur scène devant jury extérieur).
- Pratique instrumentale sous forme de contrôle continu.
- Formation musicale sous forme de contrôle continu.

c/ Le cycle 2

Objectifs

- Être autonome dans la pratique instrumentale
- Élargir le répertoire et les modes de jeu à travers plusieurs esthétiques
- Développer l'improvisation et la composition
- Développer la technique instrumentale
- Être autonome dans la gestion du son au sein du collectif sur scène (balance et concert)
- Savoir gérer l'attitude scénique.

Contenu

Durée : De 3 à 5 ans

- 1h30 d'atelier collectif
- 1h de formation musicale adaptée à la musique actuelle amplifiée
- 45 min de formation instrumentale.

Evaluation finale

Le Brevet d'Études Musicales est délivré lorsque les 3 UV suivantes sont obtenues :

- Atelier de pratique collective : Interprétation de 3 morceaux du répertoire travaillé dans l'année (sur scène devant jury extérieur).
- Pratique instrumentale sous forme de contrôle continu plus une évaluation devant jury extérieur d'un solo interprété dans le cadre du répertoire.
- Formation musicale sous forme de contrôle continu.

d/ Le cycle 3

Objectifs

- Être pleinement autonome sur le plan instrumental, artistique et technique (utilisation d'une sonorisation)
- Mener à bien un projet artistique en maîtrisant son esthétique.

Contenu

Durée : De 1 à 2 ans

- Projet personnel : 18h sur l'année encadrées par deux professeurs
- 1h30 projet collectif
- 45 min de cours instrumental
- Technique du son.

Evaluation finale

Le certificat d'Études Musicales est délivré lorsque les 3 UV suivantes sont obtenues :

- Projet personnel : Présenter un programme sur scène de 20 à 30 min devant un jury extérieur
- Pratique instrumentale sous forme de contrôle continu plus une évaluation devant jury extérieur d'un solo interprété dans le cadre du répertoire
- Sonorisation sous forme de contrôle continu.

e/ Le cycle menant au Diplôme National

Objectifs

L'élève doit être pleinement autonome sur le plan instrumental, artistique et technique (notamment au sujet des questions de sonorisation). En outre, il doit développer sa maîtrise de plusieurs esthétiques musicales mises au service de son projet artistique qu'il doit lui-même mener. Enfin, il doit être son propre arrangeur et composer des œuvres à l'aide des nouvelles technologies.

Il devra également maîtriser des outils techniques et artistiques permettant de s'adapter aux lieux de diffusions (salles de spectacles, SMAC...) et aux équipements qui leur sont rattachés (sonorisation, aspects techniques, relations aux régisseurs de spectacles...).

Contenu

Durée : De 2 à 3 ans

- 1h30 d'atelier collectif
- 1h30 de formation musicale adaptée aux musiques actuelles amplifiées
- 1h de formation instrumentale
- Projet personnel : 18h sur l'année encadrées par deux professeurs
- Technique du son.

Evaluation finale

Le Diplôme National d'Études Musicales est délivré lorsque les 6 UV suivantes sont obtenues :

- Projet personnel : Présentation devant un jury extérieur d'un programme de 20 min minimum composé d'au moins un arrangement et de 3 compositions personnelles.
- Pratique instrumentale sous forme de contrôle continu plus une évaluation devant jury extérieur d'un solo interprété dans le cadre du répertoire.
- Sonorisation sous forme de contrôle continu.
- Musique assistée par ordinateur (MAO) : Maquettage en autonomie plus édition musicale (contrôle continu).
- Atelier de pratique collective : Interprétations scène devant un jury extérieur.
- Formation musicale sous forme de contrôle continu.

8/ La dominante électroacoustique et métiers du son

a/ Le cycle 1

Le 1er cycle permet d'acquérir les bases esthétiques et techniques des apprentissages. A la fin de cette première année, l'élève peut identifier et manipuler des outils techniques (synthèse sonore, logiciel de montage, microphones, périphériques audio) afin de présenter une création sonore de moins de 5 min (jury interne au conservatoire).

Le Cycle 1 est ouvert à tous les élèves intéressés dès l'âge de 11 ans (collège).
Aucun niveau musical n'est requis.

Objectifs

- Comprendre le trajet du signal audio
- Identifier et bien connecter les périphériques audios

- Initiation aux traitements audio (fréquentiel, dynamique et temporel)
- Le mixage et l'édition (plans sonores, cohérence, continuité...)
- Manipuler les bases d'un logiciel audio (Pro-Tools, Reaper, VCV rack...)
- Initiation au langage et à la culture Electroacoustique (Pierre Schaeffer, Bernard Parmegiani...)
- Organiser un projet de création
- Développer un sens d'analyse technique et esthétique
- Histoire et Organologie des musiques électroniques/Électroacoustique
- Éditer et manipuler des éléments de synthèse simple.

Contenu

Durée : 1 an (renouvelable)

- 30 min de cours autour du projet : UV Projet Cycle 1
- 1h30 de cours collectif : UV Technique du son Cycle 1
- 1h de cours collectif : UV Analyse Histoire.

Evaluation finale

- Contrôle continue en techniques du son et Analyse Histoire
- Examen d'écriture en interne : présentation et écoute de la création réalisée au cours de l'année.

Orientation

Après la validation du cycle d'apprentissages, le cycle 2 est accessible après l'obtention d'un 1er cycle Electroacoustique en conservatoire ou après avoir suivi la formation AM01/MTC01 à l'Université de Technologie de Troyes.

b/ Le cycle 2

Généralités

Les apprentissages du 2^{ème} cycle conduisent les élèves à l'autonomie, ils sont en capacité de gérer de petits projets d'enregistrement et mener un projet de création plus personnel. L'examen de fin de 2^{ème} cycle consiste, devant jury externe, en une présentation de moins de 15 min de l'ensemble des travaux réalisés en technique du son et/ou en création sonore.

Objectifs

- Connaître les différentes techniques de prises de son stéréophonique
- Bien choisir sa prise de son et position des microphones
- Gérer un enregistrement simple multipiste direct et *re-recording*
- S'initier au *routing* complexe (Bus, auxiliaire, *side-chaining*)
- Faire des choix esthétique et technique de traitements dynamique et fréquentiel
- Mixage avec automation
- Édition complexe et utilisation des playlists
- Post synchronisation vidéo
- Acoustique et physique du son
- Fonctionnement du système auditif et cognitif
- Synthèse modulaire simple et sampling
- Gestion d'instruments virtuel en orchestration
- Développer un langage musical (musique électronique, électroacoustique, musique de film...)
- Gérer un projet d'enregistrement ou création en autonomie
- Préparation aux concours postbac : formations audiovisuelles et grandes écoles

- Obtenir un niveau P101-P110 niveau 1/2 – Certification Pro-tools.

Contenu

Durée : De 1 à 2 ans

Il est fortement recommandé aux élèves de venir travailler au studio 4h par mois en autonomie.

L'UV acoustique et Synthèse n'est pas obligatoire pour l'obtention du 2^{ème} Cycle. Cette UV peut être passé lors du 3^{ème} cycle.

- 1h de cours autour du projet : UV Projet Cycle 2
- 2h de cours collectif : UV Technique du son Cycle 2
- 2h de cours collectif : UV Acoustique et synthèse (peut-être passée en cycle 3).

Evaluation finale

Le BEM (Brevet d'Etudes Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- Contrôle continu en techniques du son et Acoustique et synthèse.
- Projet : Examen devant jury externe. Présentation orale de 15 min avec écoute du/des projets techniques et/ou artistiques réalisés.

La présentation peut avoir une dominante technique ou artistique en fonction du profil de l'élève.

c/ Le cycle 3

Généralités

Le 3^{ème} cycle permet de développer le projet de chaque élève. L'objectif principal est de préparer une entrée en formation postbac BTS, licence pro ou grandes écoles (Louis Lumière, CNSM...) ou plus créatif en développant la fibre artistique au cours de projets plus ambitieux comme la réalisation de composition pour un court métrage/jeu vidéo/animation, une création acousmatique de 15 minutes (avec installation), projets pluridisciplinaires mélangeant différentes expressions artistiques ayant besoin d'un support technique élaborer...

Objectifs

- Savoir élaborer un projet simple en diffusion multicanal (Acousmonium, diffusion type 5.1/7.1...)
- Gérer un enregistrement multi pistes complexes (orchestre, formation mixte...)
- Utilisation d'outils de correction temporelle dans un projet multipiste
- Mettre en place un réseau/routing complexe signaux montants et descendant
- Reconnaître et maîtriser les traitements audios : temporel, dynamique et fréquentiel
- Manipuler les formats audios et les normes de diffusion
- Veiller à la bonne réalisation d'un projet (technique, artistique, acoustique...)
- Travailler avec d'autres formes d'expressions artistiques (danse, théâtre, arts visuel...)
- Approfondir le projet personnel : Artistique ou technique
- Préparation aux concours postbac : formations audiovisuelles et grandes écoles
- Obtenir un niveau P201 à P310M Certification Pro-Tools.

Contenu

Durée : De 1 à 2 ans

A la différence des cycles précédents le temps de cours se réduit au profit d'un temps obligatoire de présence dans les studios du conservatoire.

- 1h30 de cours autour du projet personnel : Projet Cycle 3
- 2h de cours collectif : Technique du son Cycle 3
- 2h de cours collectif : UV Acoustique et synthèse (obligatoire si pas obtenue en Cycle 2)
- Réalisation du/des projets en autonomie 4h par mois obligatoire (à répartir selon disponibilité et nature du projet).

Evaluation finale

Le CEM (Certificat d'Etudes Musicales) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- Présentation devant jury externe : Présentation de 30 minutes à l'oral accompagné d'un mémoire d'environ 40 pages du/des projets de cycle 3 présentés.
- Le projet de cycle 3 à une dominante technique ou artistique.
- La totalité du/des projets doit au moins atteindre 10 à 15 min de composition/enregistrement...
- UV Acoustique et synthèse en contrôle continue obtenue lors du 2^{ème} ou 3^{ème} cycle.

9/ La culture musicale :

La culture musicale permet à l'élève de favoriser l'écoute intérieure, l'approche sensorielle, et donc la véritable compréhension d'une œuvre.

Elle est composée de deux disciplines : l'analyse et l'écriture.

La fin du cycle 2 dans l'une des deux disciplines permet l'obtention de l'UV de culture musicale.

➔ Culture musicale spécialité analyse

La classe d'analyse est structurée en deux cycles d'un an.

Les élèves ayant obtenu leur 3^{ème} cycle de formation musicale peuvent intégrer directement le second cycle.

Contenu

Durée : De 1 à 2 ans

- Cours collectif de 1h30 hebdomadaire.

➔ Culture musicale spécialité écriture

Faisant suite au cycle 2 de formation musicale, cet enseignement fait entrer l'élève dans l'univers de la création, de la composition, et lui donne ainsi des outils fondamentaux d'interprétation.

a/ Le cycle 1

Objectifs

- Étude des fondements de l'harmonie tonale par l'apprentissage des accords 5, 6, 6/4 et 7^{ème} de dominante
- Réalisation d'une basse chiffrée dans l'esprit de la basse continue de l'époque Baroque
- Harmonisation d'une petite mélodie, d'abord non modulante, puis modulante
- Pour les pianistes, initiation à l'harmonie au clavier (directement sur l'instrument)
- Découverte des enchaînements et d'accords à partir d'exemples tirés du répertoire.

Contenu

Durée : De 1 à 2 ans

- Cours individuel de 45 min hebdomadaires.

Evaluation finale

- Réalisation d'une basse chiffrée
- Harmonisation d'un chant donné.

b/ Le cycle 2

Objectifs

- Aisance de l'écriture tonale par l'apprentissage des accords de 7^{èmes}, de 9^{èmes} et de l'ensemble des notes étrangères
- Réalisation d'une harmonisation d'un chant donné avec quelques approches stylistiques (Bach, Mozart, forme libre)
- Réalisation d'une basse avec imitations
- Approche de la forme Fugue.

Contenu

Durée : De 1 à 2 ans

- Cours individuel d'1h hebdomadaire.

Evaluation finale

- Réalisation d'une basse comportant l'ensemble des chiffrages et des notes étrangères
- Harmonisation d'un chant de forme libre, utilisant l'ensemble des accords
- Réalisation d'un choral dans le style de Jean-Sébastien BACH.

B/ LA DANSE

Généralités

La construction du cursus danse prend appui sur les textes cadres : le SNOP (schéma national d'orientation pédagogique) et la Charte de l'enseignement artistique. L'objectif principal tend à développer chez les élèves la technicité et l'artistique en synergie, à travers une recherche culturelle et chorégraphique.

L'organisation du cursus repose sur l'accompagnement de l'élève dans le cheminement artistique propre à ses capacités et ses aspirations, afin de se construire une identité chorégraphique, que ses projets soient professionnels ou amateurs conformément aux schémas pédagogiques.

Au service de l'épanouissement artistique et personnel de l'élève, cette organisation lui permet d'acquérir une technicité propre à sa dominante chorégraphique, ainsi qu'une ouverture sur les autres disciplines, grâce à une recherche corporelle, à l'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD), aux disciplines complémentaires...ceci se faisant dans le respect et l'intégrité corporelle des élèves. Ils bénéficient pour se faire d'un quota horaire progressif en fonction de l'évolution de l'enfant.

Les cours, au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus, vont évoluer dans leur durée : de 1 heure (à raison de deux fois hebdomadaire la première année) à 2 heures (à raison de trois fois hebdomadaire en 3^{ème} cycle), auxquels s'ajoutent des cours complémentaires, temps de répétitions, de spectacles, de sorties pédagogiques, de recherche et de travail personnel.

Les cursus sont composés de trois cycles plus un Cycle Menant au Diplôme National (CMDN), validés par des examens de fin de cycle.

a/ Le cycle 1

Le premier cycle doit comporter tous les aspects de la pratique chorégraphique adaptés à l'âge et au degré d'apprentissage des élèves.

Objectifs

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Initiation aux humanités chorégraphiques par la découverte des œuvres
- Introduction d'une pratique d'évaluation partagée entre élèves.

Contenu

Durée : de 3 à 5 ans à partir de l'âge de 8 ans.

- 1^{ère} année : 2 x 1h ; 2^{ème} année 2 x 1h15 ; 3^{ème} et 4^{ème} année 2 x 1h45 (idéalement en fonction des effectifs).
- 45 minutes de formation musicale danse (dispositif adapté pour les musiciens).
- Participation aux spectacles et projets d'élèves obligatoire ainsi qu'aux diverses actions menées par le conservatoire.

Evaluation finale

Les équipes d'enseignants, dans leur préparation aux épreuves, s'appuient sur les vidéogrammes « épreuves de danse » élaborés chaque année par les inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle – spécialité danse - de la Direction Générale de la Culture Artistique (DGCA).

Il est proposé que les élèves en 3^{ème} année du cycle 1 se présentent face au jury extérieur pour avoir des retours ou valider leur fin de cycle. Les élèves se présentent deux par deux sur la variation imposée.

- UV Technique (une présentation de classe + une variation imposée)
- UV Formation musicale danse (contrôle continu)

La validation de l'ensemble de ces éléments, plus les moments d'autoévaluation et d'évaluation réciproques, délivrera l'attestation de fin de 1er cycle chorégraphique.

Contrôle en cours de cycle 1 - 1^{ère} et 2^{ème} année :

Une chorégraphie proposée par le professeur avec un moment d'expression propre à l'élève (improvisation ou composition), est présentée devant l'équipe pédagogique et les élèves en COP. C'est un moment d'échange pour faire un point sur la progression de l'élève et porter un regard extérieur pour lui donner des pistes de travail.

b/ Le cycle 2

Le second cycle est l'occasion de travailler sur des coordinations plus complexes. Les éléments assimilés en premier cycle de façon isolée sont consolidés et réunis. On attend des élèves une plus grande précision, plus de rapidité dans leur compréhension, plus de recul sur leur travail et aussi plus d'autonomie. Enfin, on encourage chacun à se construire progressivement une identité chorégraphique, que ce soit dans les ateliers de recherche ou dans les compositions personnelles.

Objectifs

- Appropriation de la danse comme langage artistique
- Consolidation des humanités chorégraphiques par la familiarisation avec les œuvres
- Approfondissement à l'improvisation et à la composition
- Développement de la capacité à analyser sa danse et celle des autres.

Contenu

À partir de 11 ans, durée : de 3 à 5 ans selon la progression de l'élève

- 1^{ère} année : 2 x 1h45 ; 2^{ème} année 2 x 1h45 ; 3^{ème} et 4^{ème} année 2 x 2h (idéalement en fonction des effectifs)
- Participation aux spectacles d'élèves
- Cours d'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD).

Evaluation finale

Les équipes d'enseignants, dans leur préparation aux épreuves, s'appuient sur les vidéogrammes « épreuves de danse » élaborés chaque année par les inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle – spécialité danse - de la DGCA.

Les élèves en 3^{ème} année du cycle 2 se présentent face au jury extérieur pour avoir des retours. Le jury, avec l'accord des enseignants, estime l'élève prêt, de le faire passer dans le cycle supérieur. Sinon, il poursuivra la progression dans son cycle et ira en 4^e année. Les élèves se présentent seuls.

Le BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV technique (une présentation de classe + une variation imposée + une composition personnelle)

- UV d'humanités chorégraphiques (AFCMD).

La validation de cette UV technique, plus les moments d'autoévaluation et d'évaluation réciproques, délivrera le Brevet d'Études chorégraphiques.

- Contrôle en cours de cycle 2 - 1^{ère} et 2^{ème} année :

Une chorégraphie (Possibilité de passer par 2 ou seul, selon le choix de l'élève) proposée par le professeur avec un moment d'expression propre à l'élève (improvisation ou composition), est présentée devant l'équipe pédagogique et les élèves en COP. C'est un moment d'échange pour faire un point sur la progression de l'élève et porter un regard extérieur sur le travail de l'élève pour lui donner des pistes de travail.

c/ Le cycle 3

Le Cycle 3 conduit au Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

Que le cursus soit à finalité amateur ou professionnel, il est construit de manière à ce que l'élève finalise sa progression avec une connaissance du patrimoine culturel chorégraphique. Il nous importe également qu'il ait des pistes sur ce qui le définit en tant que danseur : ses qualités et ses points forts afin qu'il puisse se situer au sein de sa pratique et exercer son regard critique. En somme, de laisser entrevoir l'artiste, amateur ou non, qu'il va devenir.

Nous abordons aussi des points plus fins et mettons l'accent sur le ressenti.

Objectifs

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité
- Capacité opérationnelle d'auto-évaluation.

Contenu

À partir de 14 ans, durée : De 2 à 5 ans.

- 6h réparties en 3 cours hebdomadaires.
- Culture chorégraphique à raison de 21h par an.
- Participation aux concerts ou spectacles d'élèves obligatoire.

Evaluation finale

Le diplôme CEC (Certificat d'Étude chorégraphique) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV technique comprenant :

- Présentation d'un travail collectif
- Présentation individuelle de la variation imposée dans la discipline considérée
- Composition individuelle du candidat

- UV humanité chorégraphique : Culture Chorégraphique et AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé).

Pour valider un UV, il est nécessaire de suivre 2 années de formation (soit 40h).

L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu. Au-delà de 2 absences par an, l'élève ne peut valider son UV.

d/ Le cycle menant au diplôme national

Ce cycle débouche sur le Diplôme National d'Études Danse (D.N.E.D.).

L'entrée est soumise à un examen organisé généralement en même temps que les examens de fin de cycle.

Objectifs

Ce cycle vise à l'acquisition de connaissances et compétences couvrant l'activité chorégraphique dans sa globalité en vue d'une validation du diplôme national d'études de danse dans deux options distinctes : **Interprétation chorégraphique et Humanités chorégraphiques.**

L'accès peut se faire à l'issue du second cycle ou en cours de troisième cycle.

Il est soumis à un examen d'entrée comprenant :

- Une variation imposée
- Une composition personnelle
- Un entretien de motivation
- Résumé de leur projet professionnel.

Contenu

Durée : De 2 à 5 ans

- 6h de pratiques réparties en 3 cours hebdomadaires de 2h
- 1 cours complémentaire dans l'autre esthétique chorégraphique
- 2 modules complémentaires (AFCMD et culture chorégraphique) si non validés
- Stages et Master class
- Ensemble Chorégraphique (E.Cho)
- Pratique créative obligatoire.

Evaluation finale

Un examen de fin de cycle délivre l'UV de la discipline.

Le diplôme DEC (Diplôme d'Étude Chorégraphique) est délivré lorsque les UV suivantes sont obtenues :

- UV Dossier personnel
- UV technique comprenant :
 - Présentation individuelle de la variation imposée dans la discipline considérée.
 - Composition individuelle du candidat ou collective en fonction de l'option.

- UV humanité chorégraphique : Culture Chorégraphique et AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé)

Pour valider l'UV, il est nécessaire de suivre 2 années de formation (soit 40h).
L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu. Au-delà de 2 absences par an, l'élève ne peut valider son UV.

- Une UV complémentaire au choix, portant sur les enseignements complémentaires abordés tout au long du cursus : improvisation, composition pour d'autres danseurs, disciplines chorégraphiques complémentaires...

e/ Les parcours programmes

Selon ses capacités, l'établissement peut organiser une offre de cours ou d'ateliers permettant de répondre à des besoins divers, par exemple :

- **Parcours ouverture** pour les adultes souhaitant aborder tardivement une pratique de danse,
- **Parcours pratique** continuée pour les élèves ayant achevé leur cursus et souhaitant poursuivre une activité de danse,
- **Parcours scénique** à travers un groupe chorégraphique porté par l'établissement permettant une expérience pratique de la scène (invitations de chorégraphes, créations collectives, reconstructions d'œuvres du patrimoine).

C/ LE THÉÂTRE

Généralités

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit être abordé sous un triple éclairage :

- Une formation à l'art et aux techniques du jeu
- Une approche de tous les répertoires du théâtre
- Une sensibilisation à l'histoire et aux enjeux contemporains du théâtre et du spectacle vivant.

Le théâtre est fondé sur la représentation et les relations des êtres humains au monde.

Le Schéma d'Orientation Pédagogique du théâtre identifie que cet apprentissage s'envisage à partir d'une discipline centrale : l'Art Dramatique et autour de disciplines complémentaires telles que les arts de la marionnette, arts de la rue, arts du récit, arts du geste, magie nouvelle, arts du clown, mise en scène, scénographie, costume, écriture dramatique, technique vocale, masque, théâtre d'objets, radiophonie, jeu devant la caméra, improvisation, histoire du théâtre, master-classes.

La pratique du théâtre au conservatoire comprend 2 volets :

- L'Art Dramatique (partage du jeu avec ses partenaires)
- La Poésie (travail individuel).

L'évaluation liée aux apprentissages de la spécialité Théâtre se décompose de 3 parties :

- L'évaluation continue (concerne pratique individuelle et collective suivie par les enseignants)
- L'autoévaluation (permet à l'élève de juger son propre parcours à tout moment)
- L'examen : évaluations devant un jury.

Aucune tenue vestimentaire particulière n'est demandée aux élèves qui participent à cette discipline.

a/ Eveil et Initiation

Objectifs

- Sollicitations de l'expression personnelle de l'enfant (individuelle ou collective). C'est le point de départ de l'exploration du théâtre.
- Ces expériences ludiques permettent l'éveil de la curiosité de l'enfant à l'univers du théâtre.

Contenu

Le cycle se partage en 2 niveaux selon les âges des comédiens :

- **EVEIL** : à partir de la 6^{ème} (ou 11 ans) – durée : 1 an
- **INITIATION** : à partir de la 5^{ème} (ou 12 ans) – durée : 2 ans

Le temps de cours est de 1H30 à 2H hebdomadaires.

Il s'agit de regrouper les élèves selon les âges. Il n'y a pas de notion de début ou de fin de cycle.

L'évaluation finale

Elle est effectuée par un contrôle continu.

b/ Le cycle 1

Objectifs

1ère découverte organisée de l'art théâtral à travers une confrontation de base aux enjeux fondateurs de l'apprentissage :

- Identification de l'amplitude et de la diversité des champs d'apprentissage
- Confrontation aux exigences du collectif
- Découverte du corps théâtral
- Mise en jeu de la parole individuelle et collective.

Contenu

À partir de 15 ans (ou niveau scolaire de 3^{ème}), durée : De 1 à 2 ans

- Poésie (facultatif)
- Durée 3H hebdomadaires (dont 2H de théâtre)
- Si l'élève choisit de pratiquer la poésie dès le cycle 1, il bénéficiera de 5h de cours hebdomadaire (soit 10 X 30 minutes).

Evaluation finale

Contrôle continu (bulletins semestriels janvier et juin)

Possibilité de valider le niveau 1 de poésie dès la fin du cycle 1, texte en prose ou en vers (15 vers ou lignes minimum)

Texte classique ou moderne aux qualités et difficultés littéraires reconnues.

c/ Le cycle 2

Objectifs

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale.
- Aborder le jeu théâtral : présence, énergie, prise de risque, attention, écoute, espace(s), répertoires, langue, voix...
- Donner les bases d'une culture théâtrale.

Contenu

À partir de 16 ans (ou dès l'âge du lycée), durée : De 1 à 3 ans

- Théâtre et Poésie : 2 cours obligatoires
- Durée 3H30 hebdomadaires (dont 2H30 de théâtre) + 10 x 0H30 de cours individuel de poésie.

Evaluation finale

La fin du cycle 2 est validée par un Brevet d'Etudes Théâtrales (BET) devant un jury extérieur.

Il est composé de 3 UV :

- Théâtre (UV dominante) : une scène de répertoire classique ou moderne
- Déchiffrage de lecture, épreuve d'autonomie (texte donné une semaine avant l'épreuve)
- Poésie (niveau 1 ou 2).

Niveau 1 : peut être validé dès la fin du cycle 1.

Niveau 2 : texte en vers ou en prose (25 vers ou lignes minimum).

Texte classique ou moderne aux qualités et difficultés littéraires reconnues.

Si le niveau 2 est validé, l'UV de poésie est validé.

d/ Le cycle 3

Pour les élèves qui demandent à intégrer le conservatoire directement en cycle 3, l'entrée s'obtient par audition et entretien.

Objectifs

Le Théâtre et la poésie sont 2 cours collectifs et obligatoires. Des ateliers supplémentaires ponctuels et réguliers s'ajoutent au cursus en semi-autonomie.

La présence de l'élève est obligatoire aux masters-classes.

- Affirmation de l'entraînement corporel et vocal
- Travail détaillé sur l'interprétation individuelle et collective
- Approfondissement du rapport au public

- Développement de la sensibilité de l'élève au service du jeu : travail sur l'imaginaire et l'imagination de l'élève
- Affirmation des rigueurs de la discipline, travail sur l'humilité (le « je » au service du « nous »)
- Recherche du « comment »
- Approfondissement de la culture théâtrale et consolidation des acquis
- Cours publics.

Contenu

Durée : De 1 à 3 ans

- 6H de cours hebdomadaires (3H de théâtre et 3H de poésie).

Evaluation finale

La fin du cycle 3 est validée par un Certificat d'Etudes Théâtrales (CET) devant un jury extérieur.

Il est composé de 6 UV (dont 3 sont dominantes) :

- Scène classique (UV dominante)
- Scène moderne (UV dominante)
- Parcours libre (UV dominante)
- Parcours collectif (15 minutes)
- Poésie (niveau 2 si non validée en fin de cycle 2)
- Déchiffrage de Lecture (3 min de préparation avant l'épreuve)

Les UV dominantes (du BET et du CET) ne peuvent être obtenues qu'avec les mentions B et TB sur lesquelles peuvent s'ajouter les mentions « Unanimité » ou « Félicitations du Jury. »

III. Les parcours (autres dispositifs)

Contrairement aux cycles, les différents parcours ne délivrent pas de diplômes reconnus dans les différents conservatoires classés par l'Etat.

En revanche, ils permettent de prendre en considération les souhaits de chacun et d'établir des pédagogies différenciées adaptées aux multiples esthétiques et projets artistiques des élèves.

A/ Le parcours adapté

Le Conservatoire s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en répondant à la demande des élèves en situation de handicap ou, dont la situation personnelle ne permettrait pas d'intégrer un cursus diplômant, de suivre une pratique artistique.

Pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, un parcours adapté peut-être proposé par l'intermédiaire du référent handicap, chargé d'établir, en concertation avec l'élève, la famille, l'équipe pédagogique et la Direction, un aménagement de son parcours artistique en musique, danse ou théâtre.

Après validation de la Direction, un accompagnement pédagogique personnalisé et un suivi individualisé sont mis en place, tenant compte de l'évolution de chaque élève.

B/ Le parcours sur projet

Généralités

Ce parcours permet à chacun d'organiser ses études artistiques en fonction du temps dont il dispose et de l'énergie qu'il veut y consacrer. Il n'est pas soumis aux évaluations de fin de cycle, et de ce fait ne donne accès à aucun certificat ou diplôme.

Tout comme pour les cursus complets, cet enseignement est destiné à aboutir à des productions publiques et requiert donc un travail personnel.

Critères d'entrée dans ce cycle

- Définir un projet artistique autour d'une esthétique, d'une pratique ou d'un objectif spécifique.
- Vérifier les ressources de l'établissement et/ou des partenaires quant à la capacité à répondre de façon pertinente à ce projet.
- Vérifier la bonne adéquation du projet avec le profil de l'élève et sa motivation initiale.

Modalités et objectifs de ce cycle

- Élaborer un contenu (nature et nombre de cours).
- Fixer les modalités d'évaluation avec possibilités de rupture si le contrat n'est pas respecté.
- Définir et honorer un contrat d'objectifs, en respectant l'engagement et la motivation dans la mise en œuvre du projet.
- Accéder à l'autonomie de l'élève dans son projet.

Ce projet est formalisé par écrit par l'élève conjointement avec le professeur, puis est transmis au secrétariat pour validation de la Direction.

Durée et reconduction des parcours

Tout comme les cursus et les cycles, les parcours sont limités dans le temps : durée deux ans renouvelable. Chaque année, le projet personnel et la progression de l'élève doivent être évalués afin de dresser un bilan et étudier la possibilité et la pertinence de poursuivre le parcours. En concertation avec l'élève, la décision de reconduction ou non est prise au moment des réinscriptions par l'équipe enseignante et la direction du Conservatoire.

1/ Conditions d'entrée et contenu d'un parcours sur projet musique :

Conditions d'entrée/accès

Ce parcours est accessible à partir du cycle 2. Les bases techniques doivent être bien établies, doublées d'une certaine forme d'autonomie, tout du moins dans la capacité à formuler un projet autour d'une esthétique ou d'une forme de pratique. L'élève,

motivé, y est admis après une évaluation/concertation avec l'équipe enseignante et la Direction.

Contenu des parcours

- un cours de pratique collective instrumentale (voir liste des orchestres, ensembles et ateliers)
- éventuellement, un cours individuel instrumental ou vocal de 30 min
- éventuellement un cours de formation musicale
- des cours optionnels en lien avec le projet de l'élève.

2/ Conditions d'entrée et contenu d'un parcours sur projet danse

Chaque parcours est étudié au cas par cas, avec l'élève et ses parents, afin d'offrir au danseur les conditions optimales pour concilier sa pratique chorégraphique avec d'autres impératifs (souvent scolaires). Par la suite, des passerelles existent pour réintégrer un cursus diplômant traditionnel.

Conditions d'entrée/accès

Être de Niveau de 3^{ème} cycle validé par l'obtention du BEC ou avis de l'équipe enseignante et s'inscrire dans une réelle démarche de construction de projet.

Le projet est soumis à validation par l'ensemble de l'équipe pédagogique et de la Direction via : une fiche projet, un test de niveau et un entretien.

Contenu

- Minimum de 2 cours de danse d'une même esthétique.
- Éventuellement, un cours de danse d'une autre esthétique ou cours de culture chorégraphie ou AFCMD.
- Cours optionnels en lien avec le projet de l'élève.
- Participation aux spectacles/créations ou prestations collectives.

3/ Conditions d'entrée et contenu d'un parcours sur projet théâtre

Conditions d'entrée/accès

Être âgé(e) de 17 ans minimum à 25 ans maximum, et s'inscrire dans une réelle démarche de construction de projet ou s'intégrer dans un projet de classe existant.

Le projet est soumis à validation par l'ensemble de l'équipe pédagogique et de la Direction via : une rencontre avec un professeur de théâtre et une fiche parcours sur projet.

Contenu

- Minimum 1 heure de cours de niveau cycle 3
- Possibilité d'intégrer les 2 classes de Théâtre en fonction du projet
- Participation optionnelle aux master class.